

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.06

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2012

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2012
3. Assermentation d'un Conseiller communal (M. Azdine Bouhedja)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 123/2012 concernant une demande de crédit afin de mettre en oeuvre une étude de développement du centre villageois
7. Préavis No 126/2012 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2011
8. Préavis 127/2012 Comptes 2011
9. Préavis No 128/2012 concernant le crédit de construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD)
10. Vérification des comptes de la manifestation en l'honneur du Président du Grand Conseil
11. Nomination du Président du Conseil
12. Nomination du premier vice-Président
13. Nomination du second vice-Président
14. Nomination de deux scrutateurs
15. Nomination de deux scrutateurs suppléants
16. Nomination d'un deuxième suppléant à la commission de gestion
17. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le président ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire. Il relève qu'il n'y a pas de public. Il prend acte enfin de l'absence du boursier atteint dans sa santé.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 6

2. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2012

Le Procès-verbal de la séance du 13 mars 2012, approuvé par le Bureau le 29 mars 2012, donne lieu à la remarque suivante : à la page 5, chapitre 6 Préavis No 125/2012, au rapport de la commission des finances, il y a lieu de lire « l'augmentation de la taxe annuelle d'épuration de 0,07 0/00 à 0,15 0/00 ». Merci à M. le Syndic de nous l'avoir signalé.

3. Assermentation d'un Conseiller communal (M. Azdine Bouhedja)

Après avoir lu la lettre de démission du Conseil de M. Michel Chassot, le Président procède à l'assermentation de Monsieur Azdine Bouhedja portant à 49 le nombre de membres présents à l'assemblée de ce soir.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames et Messieurs,

Permettez que je porte à votre connaissance les faits marquants de l'activité de votre bureau depuis notre dernière séance du 13 mars :

Le procès-verbal a été approuvé le 29 mars 2012. Cette fin d'après-midi du 29 mars était réservé à une information aux conseillers communaux des communes membres du schéma directeur du Nord Lausannois. Que 6 participants de notre législatif, un peu léger, mais vous avez la possibilité de parfaire vos connaissances sur ce sujet en consultant les différentes données contenues dans le feuillet joint aux documents qui vous sont parvenus pour la séance d'aujourd'hui et sur le site internet y relatif.

Bureau de vote : premier dépouillement le 1^{er} avril jour des Rameaux, il s'agit d'élire en un deuxième tour les 3 conseillers d'Etat manquant. Les résultats des 4 premiers sont très serrés : 43 % des votants à Froideville.

Mme Nuria Gorrite est en tête avec 267 voix, suivie de

Mme Béatrice Mettraux 266 voix

M. Claude-Alain Voiblet 259 voix

Mme Anne-Catherine Lyon 248 voix

Au total des voix du canton, se seront finalement les trois dames qui seront élues.

Elles ont prêté serment ce matin avec les 4 conseillers d'état élus au 1^{er} tour ainsi que les 150 députés qui forment le législatif cantonal pour les 5 ans à venir. Parmi ceux-ci, la plus forte délégation que Froideville ait connu avec nos trois députés Messieurs R. Courdesse, J.-F. Thuillard et J.-R. Yersin à qui nous réitérons nos félicitations. Nous remercions Jean-Robert et Jean-François de leur présence ce soir parmi nous. Ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour fêter.

Deuxième dimanche de votations le 17 juin dernier :

Participation : Froideville 48,5 %, Vaud 43,5 %, Suisse 38,7 %.

80 électeurs se sont déplacés au bureau de vote ou à la boîte aux lettres de Froideville le dimanche matin.

Résultat des votations fédérales :	Froideville	Vaud	CH
<u>Epargne-logement</u>	oui 253 non 340 57%	non 82,35%	non 68,9%
<u>Droits populaires</u>	oui 125 non 476 79,2%	non 91,2 %	non 75,2%
<u>Modification LAMal</u>	oui 61 non 551 90 %	non 91,3 %	non 76 %

Résultat des votations cantonales :

Assistance au suicide

Suffrages initiative	oui 254 non 350	non 38,8 %
Suffrages contre-projet	oui 364 non 223	oui 61,6 %

Soulignons encore que votre bureau a participé le 2 mai au forum des législatifs du district du Gros de Vaud à l'aula du collège des trois sapins à Echallens. Il s'agissait d'une séance de Conseil fictive où chacun devait essayer de noter les erreurs de procédure qui jalonnaient cette réunion.

Sachez encore que j'ai passé avec plaisir la journée du 5 mai avec les nouveaux habitants du village et ai assisté à la première réunion du comité de pilotage du projet de fusion le 23 mai.

Votre bureau attend volontiers l'inscription de l'un d'entre vous pour compléter la commission qui doit étudier les nouveaux statuts de la protection civile des communes du district.

Nous envisageons la visite de quelques endroits de la commune, comme nous le faisons régulièrement en début de législature. La date retenue est le 22 septembre dès 9h.00.

Notre prochaine séance est fixée au 25 septembre 2012.

Je termine en adressant toute ma sympathie à la famille de M. Daniel Delisle. Ce dernier a présidé le législatif de Froideville de 1966 à 1981. Il fut l'artisan entre autre du passage du Conseil général au Conseil communal. Il est décédé hier matin.

La cérémonie funèbre se déroulera vendredi après-midi. Pour honorer sa mémoire, je prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

Mes communications sont terminées si elles suscitent une remarque ou une question, vous avez la parole.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Le chapitre de la nouvelle déchetterie du « Bochet » fut brillamment illustré par une présentation à l'informatique faite par M. M. Girod, municipal en charge du dossier. Nous le remercions et retenons les dates d'inauguration des 7 et 8 septembre 2012. La fermeture définitive de l'ancienne déchetterie sera le mercredi 5 septembre 2012. L'ouverture officielle de la nouvelle déchetterie du Bochet se déroulera le lundi 10 septembre 2012.

6. Préavis No 123/2012 concernant une demande de crédit afin de mettre en œuvre une étude de développement du centre villageois

M. P. Lancoud lit le rapport de la commission ad hoc qui se résume ainsi : la commission s'est imprégnée de la nécessité et de l'opportunité d'une telle étude pour la réalisation d'une urbanisation harmonieuse du centre de notre village. Elle suggère de créer une commission municipale ad hoc pour accompagner la démarche. Accueillant les différentes étapes prévues par la Municipalité, la commission accepte l'entrée en matière sur cette démarche dans son ensemble et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le préavis No 123/2012 demandant un crédit de fr. 215'000,- pour couvrir la première phase de l'étude.

Hors rapport, **M. P. Lancoud** relate en complément ce qui suit : Informée par la presse (24heures) une délégation de Froideville dont quelques membres de la commission s'est rendue à Borex, près de la frontière française à la hauteur de Nyon. Cette commune de 900 habitants a entrepris la même démarche que nous il y a deux ou trois ans. Notre délégation a eu l'opportunité d'assister à leur phase finale, publication des résultats du concours d'architecture et attribution des mandats et a pu avoir un contact avec leur Syndic et un de leurs municipaux à cette occasion. Elle se réjouit de constater que leur démarche est semblable à la nôtre et prend conscience que les rendements des droits de superficie ne sont pas à négliger (de l'ordre de sommes qui dépassent le million de fr. par année), ce qui n'est pas négligeable pendant 75 ans. Cette visite conforte la commission dans le choix proposé par la Municipalité.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances atteste que ce crédit d'étude va permettre de donner un éclairage nouveau et les éléments nécessaires pour le développement harmonieux du cœur de notre village. Elle reconnaît que l'établissement d'un plan directeur permettra à la Municipalité d'opter pour des solutions novatrices et coordonnées en ayant la possibilité de fixer les règles d'urbanisation et d'affectation des futures réalisations. Par conséquent, elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Mme C. Gribi s'étonne que la Municipalité ne se soit pas adressée à la sous commission des espaces publics, créée par l'Etat.

M. P. Lancoud répond qu'il sera fait appel à cette sous commission dans 7 mois, pour la suite de la démarche.

M. M. Pittet précise que l'assemblée est consultée ce soir pour l'autorisation ou non de poursuivre cette étude.

M. A. Blaser demande s'il est raisonnable d'emprunter fr. 215'000,- pour étudier (il fait allusion au crédit demandé pour l'étude du collège de fr. 40'000,- qui avait passé à fr. 600'000,-). Est-il nécessaire d'emprunter sur 10 ans ? Allons-nous faire une étude qui va durer 10 ans ?

M. M. Pittet n'est pas d'accord avec la comparaison du projet d'agrandissement du collège, étude qui a débouché sur la nécessité de prévoir un nouveau bâtiment et l'obligation de passer par les marchés publics. Il s'agit ce soir d'une étude de fr. 215'000,- qui permettra d'avoir 5 analyses différentes avec maquettes. Cet investissement par rapport aux surfaces concernées (46'000,- m²) donne un coût de fr. 4,65 au m² pour étudier la manière intelligente de traiter le développement du centre villageois. Les disponibilités actuelles de la commune ne nous permettent pas d'éviter l'emprunt et son amortissement sur 10 ans. Ceci est une opération purement comptable permettant de répartir la somme dans le temps.

M. Ph. Heller demande si une étude parallèle est prévue au sujet des transports et de l'impact que peut avoir l'orientation qui sera donnée aux parcelles du centre villageois.

M. M. Pittet assure qu'il sera tenu compte de la problématique des déplacements piétonniers et des véhicules.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote, le bulletin secret n'est pas requis, c'est à main levée que le préavis No 123/2012 est accepté à une forte majorité. Il n'y a pas d'abstention mais trois avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder un crédit extraordinaire de fr. 215'000,- pour le projet d'étude du développement du centre villageois
- de permettre à la Municipalité d'emprunter ce montant auprès d'un établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une période de 10 ans.

7. Préavis No 126/2012 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2011

Après avoir relevé la nouvelle présentation qu'il apprécie, **le Président** remercie et félicite la Municipalité pour la qualité et la perfection de l'imposant rapport. Comme le prévoit notre règlement, il n'est pas donné lecture des rapports des commissions de gestion et des finances, puisque chaque conseiller en a reçu un exemplaire avec la convocation.

Après lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion par **M. P.-A. Barraz, le Président** ouvre la discussion et propose de parcourir le préavis No 126/2012 chapitre par chapitre.

M. A. Blaser, p 34 s'étonne au chapitre 8.6 instruction publique que le conseil intercommunal de l'ASICE ait accordé un crédit extrabudgétaire de fr. 150'000,- pour améliorer certains travaux du bâtiment. Il aimerait savoir de quel bâtiment il est question, quelle est la participation de Froideville et où trouver ces chiffres dans l'annexe 6.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit de travaux d'entretien qui ont été effectués en complément à la construction du collège de Cugy qui appartient à l'ASICE. Froideville y participe par le coût de l'élève. Ces frais d'entretien se trouvent en détail dans les comptes des établissements scolaires acceptés par le conseil intercommunal avec membre délégué par le Conseil communal. Ils sont à disposition au greffe municipal. L'annexe au rapport de gestion ne contient que les résumés.

Le Président ouvre une discussion générale concernant le rapport de gestion pour notre commune durant l'année 2011.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. Le préavis No 126/2012 concernant le rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents. (Pas d'avis contraire et pas d'abstention)

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2011
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité.

8. Préavis No 127/2012 comptes 2011

Après lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par **M. Ph. Weibel, le Président** ouvre une discussion en parcourant chapitre par chapitre les comptes de l'exercice 2011.

M. J.-M. Porchet, p 51, rubrique 460.352.1 constate que notre participation à la STEP intercommunale a diminué et demande pour quelle raison.

M. J.-F. Thuillard explique que la STEP a fait un investissement important en achetant une machine pour déshydrater les boues ce qui permet de faire des économies en frais de transport vers la STEP de Vidy où ces matières sont brûlées.

M. J.-M. Porchet, p 54, rubrique 520.352 coûts des élèves secondaire, demande qu'est-ce que la Crénol.

Mme A. Henry donne la définition exacte : PPLC CRENOL = Psychologie psychomotricité logopédie en milieu scolaire de la Couronne de la région nord-ouest lausannoise.

La parole n'étant plus demandée au sujet du préavis 127/2012 jusqu'à la page 71 **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que les comptes 2011 sont acceptés sans avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2011 ainsi que les compléments de budget, les amortissements, attribution et dissolution de réserves.

Il ressort du rapport de gestion que les comptes 2011 laissent apparaître

un bénéfice de fonctionnement de fr. 20'985,15
=====

Le Président passe en revue les annexes qui présentent les comptes des associations et attend les questions.

M. A. Blaser, p 78, Lausanne-région, s'étonne d'un montant de charges de fr. 597'092,30 pour commissions concernant la toxicomanie.

M. M. Pittet explique qu'il s'agit du total des sommes qui sont versées à toutes les institutions lausannoises qui s'occupent des personnes souffrant de dépendances en toxicomanie.

Il n'y a pas d'autres questions au sujet des annexes, la discussion est close.

9. Préavis No 128/2012 concernant le crédit de construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD)

Au nom de la commission ad hoc, **M. M.-H. Schwab** lit le rapport qui est ainsi résumé : Etant donné qu'il a été décidé, lors de la construction du nouveau collège, l'installation d'une chaudière à plaquettes appropriée au chauffage à distance, il est tout à fait évident que cet investissement doit être fait pour qu'à terme tout le potentiel de cette chaudière puisse être utilisé afin de générer les profits attendus. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission trouve avantageux l'approche globale du financement du réseau de distribution du chauffage à distance tout en permettant une réalisation échelonnée en fonction des besoins des souscripteurs. S'étant assurée que cet investissement ne crèvera pas le plafond d'endettement et jugeant impératif la réalisation des travaux de mise en service du réseau de chauffage à distance, la commission propose en conclusion d'approuver le préavis tel que présenté.

M. V. Martin, p 5 du préavis, au coût estimatif hors taxe du Tracé 6, lit « fourniture et pose des conduites à distance dures fr. 16'000» et à la ligne suivante « pose des conduites à distance dures fr. 15'000,-» Il demande des explications.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il y a deux systèmes de tuyaux pour le chauffage à distance : les flexibles et les durs qui sont soudés sur place. Pour ce point 4.6, il s'agit d'une estimation sommaire car le projet définitif dépend du préavis précédent. Il y a lieu de lire « fourniture et pose des conduites à distance dures fr. 31'000,- ».

M. P.-A. Barraz demande pourquoi il y a de si grosses différences de coût d'un tracé à l'autre.

M. J.-F. Thuillard répond que l'éloignement du consommateur est proportionnel au coût.

M. V. Martin demande si le coût de 16 cts le kwh n'est pas trop élevé et s'il demeure attractif par rapport à d'autres agents énergétiques pour des futures propriétaires de villas. Il informe que la ville de Lausanne fournit cette énergie pour 8 cts le kwh.

M. J.-F. Thuillard explique que la comparaison est difficile car à Lausanne les consommateurs sont nombreux et la chaufferie (l'usine d'incinération) est alimentée par l'incinération des déchets, service payé par les communes. A Froideville, le prix n'est pas fixé par hasard. La commune de Genolier qui fournit le même service, arrive à un prix similaire. Il faut que la commune retombe sur ses pattes et que le consommateur ait un service concurrentiel.

M. M.-H. Schwab argumente à son tour : le consommateur n'a pas à investir dans l'achat d'une chaudière ou un boiler et les frais sur le temps sont minimes. Pas de chaudière à réviser ou à changer à long terme. Au final le consommateur y gagne en place et en investissement annuel.

M. V. Martin rétorque qu'il y aura pour le propriétaire des installations à effectuer (sous station avec échangeur et régulation) et il devra en tenir compte dans les calculs des investissements.

M. J.-F. Thuillard précise que dans les deux projets prévus, la commune irait jusqu'à la sous station (échangeur) y compris le boiler d'eau chaude à l'intérieur. Le consommateur n'a qu'à brancher ses tuyaux. C'est pour cela que l'on a prévu de demander fr. 500,- le kwh.

Mme C. Gribi s'étonne que le futur acheteur de la parcelle ne soit pas tenu de prendre en charge le raccordement au chauffage à distance.

M. J.-F. Thuillard explique que le futur propriétaire va payer la taxe d'introduction qui est de fr. 500,- le kwh. Le coût d'investissement jusqu'à la sous station est compris dans les 16 cts. Le fournisseur de chauffage à distance amène l'énergie jusqu'à l'intérieur du bâtiment. C'est le même principe que pour le chauffage au gaz.

M. P.-A. Barraza aimerait comprendre quelles incidences financières aura le changement du système de chauffage sur les bâtiments existants de la commune.

M. J.-F. Thuillard explique qu'elles seront variables d'un bâtiment à l'autre. Cela dépendra de l'ancienne installation. Pour certains bâtiments l'adaptation sera peu onéreuse. Pour d'autres des transformations seront à prévoir.

M. M. Ducommun demande si le projet sera extensible soit en amont soit en aval.

M. J.-F. Thuillard répond : malheureusement pas ou très peu. Deux problèmes se profilent à l'horizon : notre combustible provient de nos forêts et sa fourniture en est limitée. La solution d'aller chercher le bois ailleurs n'est pas écologique alors que le gaz arrive déjà jusqu'à notre village.

M. Ph. Heller s'étonne des tracés choisis dans la mesure où d'autres bâtiments auraient pu être concernés. Il aimerait savoir si des démarches ont été faites pour approcher les futurs propriétaires leur proposant de les raccorder.

M. J.-F. Thuillard insiste sur le fait qu'en cas de grosse consommation du chauffage à distance, nous aurons des problèmes de fourniture de bois. Désireuse de protéger leur patrimoine forestier, les communes propriétaires de forêts doivent respecter un taux de disponibilité en bois de chauffage en relation avec l'étendue de leur possession forestière. Elles ont pris l'option de ne chauffer que des bâtiments communaux prioritairement. Il faut considérer comme une exception les 5 villas car il s'agit d'un ancien terrain communal qui a été échangé dans le cadre de la construction du collège.

Il n'y a pas d'autres interventions, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis No 128/2012 concernant le crédit de construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD) est accepté. Il y a un avis contraire et 5 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 680'400,- pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD)
- de prendre connaissance des taxes et subventions à encaisser pour un montant de fr. 316'000,-
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment
- d'amortir ce montant sur une période de 25 ans.

10. Vérification des comptes de la manifestation en l'honneur du Président du Grand Conseil

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances donne son rapport de révision de comptes de la manifestation « Réception du Président du Grand Conseil ». La commission se plaît à reconnaître que les comptes ont été tenus avec exactitude et exhaustivité. Relevant que cette manifestation s'est soldée par un bénéfice net de fr. 13'710,05, la commission félicite le comité d'organisation et tous les acteurs qui ont fait que la fête fut belle. Elle propose en conclusion que l'assemblée donne décharge au Comité d'organisation pour les comptes de la manifestation.

Le Président ouvre la discussion au sujet de ce rapport. La parole n'est pas demandée, il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que ledit rapport est accepté à une forte majorité. Pas d'avis contraire, 4 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville donne décharge au Comité d'organisation pour les comptes de la manifestation en l'honneur du Président du Grand Conseil.

Etant donné l'avance de la soirée et dans le but de libérer les membres de la Municipalité, **le Président** propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

17. Propositions individuelles et divers

Mme C. Gribi demande que de nouvelles dispositions soient prises pour procurer, aux parents qui accompagnent leurs enfants à l'école en voiture, d'avantage de places de parc durant les travaux de construction du futur collège.

M. J.-F. Thuillard appelle à la patience. Le chantier du collège est actuellement dans une phase de gros œuvre impressionnante durant laquelle il faut bien accueillir les arrivages du matériel boisé. Heureusement, les vacances scolaires arrivent et les travaux pourront aller à fond. A la rentrée le gros œuvre sera terminé, les préaux seront en partie prêts, le parking aval sera rendu aux parents et les entreprises occuperont la partie amont.

M. Ph. Heller rebondit sur ce problème et propose de laisser les parents se parquer en latéral sur la route du bas de la Fin.

M. J.-F. Thuillard ne voit pas d'un bon œil cette idée car cet automne vont commencer les travaux de pose de tuyaux de chauffage à distance. Il insiste en rappelant que c'est une période particulière où il y a beaucoup de chantiers en ce lieu scolaire. Il demande à chacun de faire momentanément preuve de souplesse.

Mme N. Weibel aimerait connaître le sort de la fontaine du Rossy qui a été fortement abîmée cet hiver.

M. J.-M. Keller explique que pour des raisons financières, le bassin fendu sera provisoirement consolidé par les employés communaux en attendant de faire un préavis pour créer un nouveau bassin dans un bloc de pierre car la réparation serait trop onéreuse.

M. L. Gattlen aimerait savoir s'il est prévu d'agrandir le skate park sur la place qui sera libérée par l'ancienne déchetterie.

M. M. Pittet attend le résultat de l'étude du centre villageois. La zone de l'ancienne déchetterie restera fermée jusqu'à son affectation.

Il n'y a pas d'autres interventions, **le Président** clôt la discussion. Il annonce qu'il prend des inscriptions pour des personnes qui voudront aider pour l'inauguration de la déchetterie et rappelle la date de la sortie du Conseil : le 22 septembre 2012. Puis il libère la Municipalité en la remerciant d'avoir assisté à notre séance et d'avoir répondu à nos questions. Il cède sa place au premier vice-Président pour le premier point des nominations statutaires :

11. Nomination du Président du Conseil

M. D. Glur premier vice Président présente un candidat élu en décembre 1988 à la Présidence de notre Conseil qu'il a conduit avec maestro durant 115 séances. Il s'agit de M. Olivier Martin qui est partant pour une 25^{ème} année de présidence. Il n'y a pas d'autre proposition. Selon le règlement du Conseil, la nomination se fait au bulletin secret :

Bulletins délivrés : 49	Bulletins rentrés : 49
	Bulletins blancs : 3
	Nuls : 3
	Voix éparses : 4

M. Olivier Martin est élu avec 39 voix,

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée et reprend son poste à la présidence.

12. Nomination du premier vice-Président

Le Président déclare candidat M. Dominique Glur. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés : 49	Bulletins rentrés : 49
	Bulletins blancs : 2
	Voix éparses : 1

M. Dominique Glur est élu avec 46 voix.
Il remercie l'assemblée de sa confiance.

13. Nomination du second vice-Président

M. Marc-Henri Schwab actuellement en place est candidat. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés : 49	Bulletins rentrés : 49
	Bulletins blancs : 3
	Nuls 2
	Voix éparses : 1

M. Marc-Henri Schwab est élu avec 43 voix. Il accepte et remercie.

14. Nomination de deux scrutateurs

MM. Claude Dussez et Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'assemblée accepte de se prononcer à main levée. C'est à l'unanimité que les deux scrutateurs en place sont reconduits dans leur tâche. Tous deux acceptent et remercient.

15. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mmes Martine Ecuyer et Sarah Vittoz restent candidates. Il n'y a pas d'autre proposition.

C'est à main levée et à l'unanimité que les deux scrutatrices suppléantes sont reconduites. Elles acceptent et remercient.

16. Nomination d'un deuxième suppléant à la commission de gestion

M. Ph. Heller est candidat. Il n'y a pas d'autre proposition. **Le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée et à l'unanimité que **M. Ph. Heller** est nommé deuxième suppléant à la commission de gestion. Ce dernier accepte et remercie.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h.20 après nous avoir souhaité un bon été.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

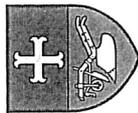
La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 9 juillet 2012



Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

1055 Froideville, 26 juin 2012

3. Projet de fusion

Comme vous avez peut-être eu l'occasion de le lire dans la presse, les Municipalités de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ont procédé mardi 15 mai 2012 à Froideville au lancement du projet d'étude de regroupement de leurs quatre communes.

Cette manifestation réunissant la cinquantaine de personnes formant les divers groupes de travail s'est tenue en présence de Madame la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux, en charge du département de l'intérieur et sous la direction du délégué cantonal aux fusions, M. Laurent Curchod.

Un comité de pilotage, composé des Syndics et des Présidents des Conseils généraux ou communaux, a été constitué. Il aura pour tâche principale de diriger l'étude de ce projet de fusion à quatre communes.

Parallèlement, cinq groupes de travail seront chargés de faire les inventaires et des propositions sur différentes thématiques relatives au fonctionnement d'une commune ; leurs travaux ont débuté au mois de juin sur les sujets suivants :

- Finances et budgets
- Règlements, tarifs et taxes
- Bâtiments, forêts, domaines, chemins et routes
- Administration, autorités, nom, armoiries, archives, social, écoles, activités communautaires
- Services techniques : eau, épuration, voirie, déchèterie, électricité, gaz

La composition du comité de pilotage et des différents groupes de travail vous est remise ce soir. Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette étude, car l'investissement temps sera certainement très important.

La commune de Bottens qui avait envisagé de se joindre à cette étude y a renoncé, la Municipalité, dont la composition a été récemment remaniée, n'ayant pas trouvé l'unanimité en son sein. Cette défection entraîne de facto celle de Poliez-Pittet.

4. Transports publics

En date du 21 juin 2012, les Assemblées générales extraordinaires des tj, tso, et métro LO ont accepté la fusion des trois sociétés sous la raison sociale Transports publics de la région lausannoise SA.

L'Etat de Vaud et la commune de Lausanne étant d'importants actionnaires, une clause fixée dans les statuts consiste à limiter leurs droits de vote.

Ainsi, aucun actionnaire ne peut disposer de minorité de blocage, ou encore de la majorité absolue des droits de vote, quand bien même un ou plusieurs actionnaires détendraient une participation plus importante dans le capital-actions. Avec un seuil de droit de vote maximum fixé à 15% des actions disposant d'un droit de vote exerçable, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne disposent des mêmes droits de vote limités, même avec 32,94% chacune de possession d'actions.

En définitive, les actionnaires actuels des trois sociétés tj, tso, et métro LO disposent du même capital-actions à la valeur nominale dans la nouvelle société. Les actions tso et métro LO sont échangées contre des actions tj pour un même montant. Il n'y a donc pas de changement au niveau

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 26 juin 2012

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Réception des nouveaux habitants

Le 5 mai 2012, c'est par une belle journée ensoleillée que près de 100 personnes se sont retrouvées au Centre sportif de Pré Camuz afin de faire connaissance avec les autorités communales et ecclésiastiques. Après avoir parcouru un bref moment les forêts communales, ces nouveaux cacachoux ont visité le réservoir communal d'eau potable et le pâturage, où un apéritif a été servi. La Journée s'est poursuivie par la dégustation d'une broche préparée avec soin et compétence par MM. Gilbert Delisle et Pierre-Alain Witzig que nous remercions encore. Le restaurateur du Café de la Poste avait préparé gratin et salades que nous avons tous appréciés ainsi que les glaces livrées par M. Olivier Martin.

2. Tour du Pays de Vaud

La Municipalité a accepté de répondre positivement aux organisateurs de cette compétition cycliste réservée aux jeunes talents en organisant le départ de la dernière étape, le dimanche de Pentecôte 27 mai dernier. Ce sont 19 équipes de 6 coureurs, venues des Etats-Unis et d'Europe qui se sont affrontées. Le jeune Vincent Volet, de Froideville en faisait partie et nous tenons à le féliciter. Nous remercions vivement les bénévoles, dont ceux du Conseil communal et les paysannes vaudoises qui ont permis de donner une image positive de notre charmant village aux organisateurs, à tous ces sportifs et à leurs nombreux accompagnants.